

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le dix-sept décembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Maire.

**Présents :** Arnaud VIALA, Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC, Patricia MIQUEL, Thierry RIVIERE, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Mathieu BOUTONNET, Georges CLUZEL, David TREMOLET, Chantal CHASSAN, Christine GAVALDA

**Absents :**

**Excusés :** Daniel JALBERT, Sylvie BOUTONNET

**Secrétaire de séance :** Chantal CHASSAN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Le RIFSEEP (ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014.

Ce régime indemnitaire sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux cadres d'emplois des adjoints administratifs. Concernant la filière technique, il faut attendre les décrets de transposition à la Fonction publique territoriale, dans cette attente le régime indemnitaire actuel subsiste.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires à temps complet, non complet, temps partiel, les agents non titulaires de droit public à temps complet, non complet et à temps partiel ayant 6 mois d'ancienneté.

Monsieur le Maire propose de définir les montants plafonds pour chacune de ces indemnités pour les cadres d'emploi des adjoints administratifs, des adjoints techniques selon des groupes de fonctions.

## IFSE

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximum individuel annuel IFSE €	Montant maximal individuel annuel réglementaire de référence Pour information
Adjoints administratifs territoriaux ATSEM	Groupe 1	Secrétaire de mairie	9500	11340
	Groupe 2	ATSEM	5500	10800
Adjoints techniques territoriaux*	Groupe 1	cuisinier	9500	11340
	Groupe 2	Agent polyvalent entretien des locaux Agent polyvalent bâtiments et espaces verts	5500	10800

*\*Sous réserve de la parution des arrêtés de transposition FPE => FPT des cadres d'emplois concernés, à défaut le régime indemnitaire précédent subsiste*

## CIA

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximum individuel annuel CIA €	Montant maximal individuel annuel réglementaire de référence Pour information
Adjoints administratifs territoriaux ATSEM	Groupe 1	Secrétaire de mairie	1000	1260
	Groupe 2	ATSEM	800	1200
Adjoints techniques territoriaux*	Groupe 1	cuisinier	1000	1260
	Groupe 2	Agent polyvalent entretien des locaux Agent polyvalent bâtiments et espaces verts	800	1200

Le Conseil Municipal, décide

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,

## Vente d'herbe

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au GAEC d'Altou, représenté par monsieur Emile GAYRAUD, à titre précaire et révocable, les parcelles section BE n°115 ET 007.

Le conseil municipal autorise la vente d'herbe de ces parcelles au GAEC d'Altou et fixe le prix de cette vente à 800 euros.

### **Lotissement le Bosquet : permis d'aménager et vente de lots**

Monsieur le Maire informe que des personnes sont intéressées par des lots du lotissement le Bosquet, ce qui implique de faire un nouveau permis modificatif du lotissement. Le conseil municipal décide donc de vendre à Monsieur et Madame Guccini Jean-Claude les lots n°111 (438 m<sup>2</sup>) et 112 (523 m<sup>2</sup>) pour un montant de 28 € le m<sup>2</sup>; à Monsieur et Madame Pic Michel le lot n°115 (278 m<sup>2</sup>) pour un montant de 28 € le m<sup>2</sup>.

### **Ecriture de réforme : actif du SIVOM du canton**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVOM du canton de Vezins a transféré ses compétences à la Communauté de Communes Lévézou Pareloup et sera dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aussi il a lieu de répartir l'actif entre les commune de Vezins, Ségur, Saint Léons et Saint Laurent ainsi que la Communauté des Communes Lévézou Pareloup. Cependant au vu de la faible valeur de certains actifs, M. le Maire propose de les réformer et de renoncer à intégrer en comptabilité : un vidéo projecteur acquis en 2011 d'une valeur de 538.20€ et des grilles exposition acquissent en 2013 pour 646.02€.

### **Convention financière avec le SIAEP du Ségala pour la pose du génie civil de la fibre optique**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable, le Syndicat Intecommunal d'Alimentation en Eau Potable du Ségala a posé le génie civil nécessaire à l'acheminement de la fibre optique à la demande de la commune de Vezins de Lévézou. Pour ces travaux la participation de la commune est fixée à 12 640€HT. Tous ces éléments doivent faire l'objet d'une convention entre la commune et le SIAEP du Ségala

### **Convention de partenariat pour l'expérimentation d'une mutualisation de moyens de fonctionnement du centre routier départemental et du centre technique communal.**

Monsieur le Maire explique que le futur centre technique communal sera à proximité de l'actuel centre d'exploitation routier départemental et que compte tenu de la configuration des lieux, l'accès au nouveau centre communal nécessite la création d'une voirie sur l'emprise de l'actuel centre départemental. A cet effet, une partie du terrain supportant le centre routier départemental est cédée à la commune. La mutualisation de certains équipements et matériels représente l'opportunité d'expérimenter la rationalisation des coûts de fonctionnement des deux centres techniques (communal et départemental. A cet effet M. Le maire donne lecture du projet de convention avec le Département qui prévoit les modalités de mise en œuvre de cette mutualisation.

### **Conventions de passage sur sentiers de randonnée et inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)**

Monsieur le Maire rappelle l'existence du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces. Il propose de demander l'inscription au PDIPR des chemins ci-dessous en précisant qu'il faut faire des conventions de passage avec les propriétaires riverains.

Numéro de Chemin	Commune	Propriétaire chemin	PDIPR	Type chemin	Nature du chemin	Section(s) cadastrale(s)
12294VEZ081	Vezins	Bois et sciage de Sougy	A inscrire	Chemin privé	Terre	AX 126
12294VEZ046	Vezins	Gérard Verdier / Isabelle Costes	A inscrire	Chemin privé	Terre	BP 41
12294VEZ082	Vezins	Olivier Costecalde Jacques Costecalde Jean Costecalde	A inscrire	Chemin privé	Terre	AT 42 AT 43 AT 346

**Acquisition par la commune à Madame CHAUCHARD Marie-Line et à Madame Jacqueline CORNUEJOULS**

Suite à l'enquête publique d'octobre 2014 il est prévu l'élargissement de chemins ruraux, et qu'il convient à la commune, pour ce faire, d'acquérir une partie des parcelles aux propriétaires riverains.

Le Conseil municipal, décide d'acquérir

- à Madame Marie-Line CHAUCHARD les parcelles cadastrées comme suit :

Références cadastrales				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surface m <sup>2</sup>
CD	226	Terre	Le Coual	128
CD	227	Terre	Le Coual	7
CD	228	Terre	Le Coual	165
CH	132	Terre	Les Rebuols	750
<b>Total en m<sup>2</sup> :</b>				<b>1050</b>

- à Madame Jacqueline CORNUEJOULS les parcelles cadastrées comme suit :

Références cadastrales				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surface m <sup>2</sup>
CD	223	Terre	Le Coual	128
CD	224	Terre	Le Coual	54
CD	235	Pâture	Bois de Cance	44
<b>Total en m<sup>2</sup> :</b>				<b>226</b>

Et de fixer le prix de vente à 1 € (un euro).

**Décisions modificatives n°2 Budget assainissement et n°3 Budget Principal**

M. Le Maire expose qu'il a lieu de faire quelques ajustements budgétaire pour les remboursements d'échéances d'emprunts pour les budgets assainissement et principal. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à procéder à ces décisions modificatives.

**Maintien de l'instruction des Cartes Nationales d'Identité (CNI) dans les communes non équipées de bornes biométriques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réforme de la délivrance des Cartes Nationale d'Identité (CNI), seules les 17 communes équipées de bornes biométriques seront habilitées à délivrer les titres d'identité. S'inscrivant dans la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine (AMR 35), dénonçant la gravité de la situation, cette régression du service public et cette perte de proximité, et demandant aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer à cette réforme.

**Demande de subvention DETR 2017**

Monsieur le Maire expose les différents projets et plans de financement pour 2017 et indique qu'il y a lieu de faire les demandes de subventions au titre de la DETR :

**- rénovation du bâtiment de la gendarmerie**

Subvention Conseil Départemental 30% demande en cours	22 595.80€
Subvention DETR 40% Demande en cours	30 127.70€
Autofinancement de la commune	22 595.71€
<b>TOTAL Hors Taxes</b>	<b>75 319.21€</b>

**- réfection du mur de clôture du cimetière du Roucous**

Travaux HT	<b>8 950.00 €</b>
Subvention DETR (25%) Demande en cours	<b>2 237.50 €</b>
Autofinancement de la commune	<b>6 712.50 €</b>

**- l'informatisation de l'école Jean Monteillet**

Subvention DETR 40% Demande en cours	3 637.48€
Autofinancement de la commune	2 425.00€
<b>TOTAL Hors Taxes</b>	<b>6 062.48€</b>

**- pour la mise aux normes PMR du bâtiment de la mairie**

Subvention DETR 40% Bonus de 10% pour accessibilité Demande en cours	16 840.00€ 4 210.00€
Autofinancement de la commune	21 050.00€
<b>TOTAL Hors Taxes</b>	<b>42 100.00€</b>

- **la requalification de la cuisine centrale et la mise en œuvre d'une chaufferie bois**

Subvention DETR 40% Demande en cours	98 000.00€
Subvention FSIL/ Contrat de Ruralité 16.33% Demande en cours	40 000.00€
Autofinancement de la commune	107 000.00€
<b>TOTAL Hors Taxes</b>	<b>245 000.00€</b>

- **la construction d'un terrain multisport type « city stade »**

Subvention DETR 40% Demande en cours	24 000.00€
Autofinancement de la commune	36 000.00€
<b>TOTAL Hors Taxes</b>	<b>60 000.00€</b>

**Point sur les travaux**

- **le centre technique municipal**

Daniel Ayrinhac, Cédric Bouloc et Albert Gaven sont chargés de trouver aux alentours de Vezins, différents propriétaires qui seraient susceptibles de prendre du remblais. Le début du chantier est prévu vers les mois d'avril-mai 2017.

- **l'église**

Elle va être fermée pendant toute la durée des travaux, c'est-à-dire minimum 1 an. Le début des travaux est prévu dès janvier par le chauffage, l'électricité, l'enduit intérieur. Il sera demandé à la famille Colonges de pouvoir stocker le mobilier de l'église dans leur garage et à plusieurs bénévoles pour le déplacer.

**Questions diverses**

- Aide à la Croix Rouge : M. Le Maire précise que la commune a adhéré à cette association au cours du conseil municipal précédent. Il précise que l'association aide une vingtaine de familles sur la commune de Vezins.

- Le Monument aux Morts : les travaux ont été repoussés car les cérémonies étaient toutes proches. Maintenant se pose la question de supprimer ou non la haie située derrière le monument et les conséquences sur la route au-dessus.

Les personnes chargées du dossier doivent faire le point rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

## SIGNATURES

**Arnaud VIALA**

**Daniel AYRINHAC**

**Daniel JALBERT**

**Cédric BOULOC**

**Christine GAVALDA**

**Patricia MIQUEL**

**Chantal CHASSAN**

**David TREMOLET**

**Thierry RIVIERE**

**Georges CLUZEL**

**Jean-Marie BANCAREL**

**Albert GAVEN**

**Henri LACOMBE**

**Sylvie BOUTONNET**

**Mathieu BOUTONNET**